**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 677

**Artikel:** Autour du vote des femmes en France

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265390

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Mouvemen'

DIRECTION ET RÉDACTION Mne Emilie GOURD 17, rue Töpffe

ADMINISTRATION M11e Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Bibliothèque Universita:

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois , 3.50
ETRANGER , 8.—
Le numéro . , 0.25

ANNONCES 11 cent, le mm Largeur de la colonne : 70 mm

Réductions p. annonces répétées Les abonnements partent de n'importe quelle date

Oui oserait dire que la fonction maternelle n'est pas au premier chef une de celles qui devraient donner droit de participer à la souveraineté!

C. BOUGLÉ.

#### A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement a été échu au 31 décembre qu'ils peuvent en régler le montant pour 1945 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux I. 943.

#### Autour du vote des femmes en France

Les renseignements sur l'empressement ap-porté par les électrices de demain à s'inscrire pour les élections de février nous parviennent assablement contradictoires — faute de nouvelles directes précises de presque toutes nos amies suffragistes: c'est ainsi que, tandis que amies suffragistes: c'est ainsi que, tandis que le journal La Swoie annonce que seulement le 30 % des électrices se sont inscrites pour l'ensemble du territoire national, une autre dépèche calcule que, pour le département de la Seine, la proportion des inscrits est de deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes, cette proportion étant même plus forte pour certains arrondissements (dans le XXme, 37 femmes, ceux s'hommes, pour la constant dans la XIVe. tains arrondissements (dans le XX<sup>me</sup>, 37 femmes pour 8 hommes un jour; dans le XIVe 70 femmes sur 116 inscrits). Et d'après un récent communiqué à la Radio, le 90 % de la population féminine majeure aurait demandé son inscription!

Enfin, du Tarn, notre amie M<sup>me</sup> Puech, nous écrit que, dans la petite ville de Castres, 0.000 femmes sont inscrites contre 8.000 hommes. Il semble donc bien que l'intérêt des femmes s'est manifesté actif et que nos voisnes sont prêtes à prendre leur part des ressures voirs sont prendre leur part des ressures voirs de la comme de l'intérêt à prendre leur part des ressures voirs de l'acceptance de l'acc

sines sont prêtes à prendre leur part des res-ponsabilités qui leur incombent.

### Les Croix-Rouges en Amérique du Sud

Si variées que puissent être les activités exercées sous le signe de la Croix-Rouge, elles se traduisent toutes, sous une forme ou sous une autre, par un service rendu. Or, dans une époque de désarroi comme celle que nous traversons, le nombre de ceux qui ont besoin d'aide augmente constamment, et les moyens pour leur venir en aide se multiplient et se développent diffé-remment suivant les nécessités de l'heure. Dans les pays où les infirmières professionnelles

Dans les pays où les infirmières professionnelles sont encore trop peu nombreuses, l'on a fait de réels efforts pour augmenter leurs effectifs, en améliorant aussi bien leur formation que leurs conditions d'existence et de travail. Là où, au contraire, la profession a atteint déjà un plus grand développement, ses membres ont à cœur de faire face à toutes les tâches qui leur sont imperées les évices est estates qui leur sont imposées par les événements actuels. A des pro-blèmes nouveaux, il a fallu trouver de nouvel-

blèmes nouveaux, il a fallu trouver de nouvel-les solutions, dont certaines, évidemment, dispa-raitront avec les hostilités, mais dont beau-coup (l'autres garderont un caractère permanent. Les activités principales de la plupart des So-ciétés de Croix-Rouge nécessitent donc le concours d'infirmières. Dans ces conditions, il est clair que le devoir de la Croix-Rouge est de contri-buer, dans toute la mesure possible, au progrès général de cette profession. Selon les conditions qu'elle exige du personnel sanitaire enrôlé à son service, la Croix-Rouge est fréquemment à même

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

**GENÈVE** 

d'exercer une influence déterminante, en bien ou en mal, sur le niveau professionnel des infir-mières. Ces exigences devraient correspondre aux normes qui sont en vigueur pour ce groupe de professionnelles, et il ne saurait y avoir de dis-tinction entre une infirmière de la Croix-Rouge et une infirmièr professionnelle. Heureusement, cette doctrine s'affirme de plus en plus

Comment les différents pays de l'Amérique la-Rouge, et dont une partie a paru dans le Bulletin d'information des infirmières de la Croix-Rouge.1

Il est important de signaler ici que, dans plu-sieurs pays d'Amérique latine, la coutume veut que les soins aux malades fassent partie des acque les soms aux manades lassent partie des ac-tes de dévotion que, seules, ou presque, les re-ligieuses peuvent accomplir. C'est pourquoi une grande partie des hôpitaux sont dirigés par des grande partie des hôpitaux sont dirigés par des religieuses, secondées par des femmes de bonne volonté, le plus souvent des servantes. De ce fait il résulte que les jeunes Sud-Américaines se tournent plutôt vers l'étude du droit ou de la médecine que vers la carrière d'infirmière, ce qui explique que, en Amérique latine, le «nursing» s'est développé sous la forme d'« auxiliairex-volontaires » plus rapidement que par l'action des infirmières professionnelles.

Evidemment les Sociétés de la Croix-Rouge

Evidemment les Sociétés de la Croix-Rouge ne penvent s'en remettre entièrement aux infir-mières professionnelles pour l'exécution de leurs multiples tâches dans le domaine des soins aux malades et, dans de nombreux cas, la collaboration d'auxiliaires bénévoles leur est indispensa-ble. Selon une tradition déjà ancienne, c'est la Croix-Rouge elle-même qui, dans la plupart des pays, assume la formation de ces auxiliaires. Leur préparation varie inévitablement d'un pays à l'autre, en vue, d'une part de la variété des services à assurer et, d'autre part, du nombre d'in-firmières disponibles que ces aides sont appelées à seconder. Chaque société doit remplir ce devoir de la manière qui correspond le mieux aux circonsla maniere qui correspond i e mieux au circons-tances propres à son pays. Par exemple, en Ar-gentine, le siège central de la Croix-Rouge à Buenos-Aires abrite tout à la fois des centres d'études pour infirmières, infirmières, samaritaines et secouristes, un foyer des infirmières et l'As-sociation des samaritaines; ainsi que des consul-tations d'ideales, develociques contempos portennes. tations médicales, odontologiques, ophtalmologiques et des services gratuits de vaccination.

Les études des infirmières de la Croix-Rouge

argentine, qui aboutissent à un diplôme recon argentine, qui aboutissent a un dipiome reconni par le Ministère de l'hygiène, sont d'une durée de trois années. Les écoles de province sont orga-nisées sur des principes à peu près semblables. Les Samaritaines argentines forment un corps important; en temps ordinaire, elles déploient ieur activité sur un champ totalement différent de celui de l'infirmière, se consacrant aux secours dans les épidémies et les cataclysmes. Pour por-ter le titre de Samaritaine, les candidates doivent avoir suivi un cours théorique d'une année qui équi-vaut à la première année d'étude de l'infirmière professionnelle. Quant aux stages pratiques, ils sont facultatifs. Les Samaritaines argentines ne

sont facultatís. Les Samaritaines argentines ne sont jamais rétribuées.

Au Chili, après trois ans d'études, les infirmières obtiennent un diplôme qui prend la valeur d'un diplôme universitaire, étant donné que ces jeunes filles sont entrées à l'école en possession d'un baccalauréat ou après quatre années d'études secondaires. A Rio de Janeiro (Brésil), 25 postes autonomes de Croix-Rouge assurent les premiers secours dans la ville. Les uns pourvoient aux besoins du siège central en matière de pansements, d'autres ont pour principale activité la aux besons ut siege central et matiere de panse-ments, d'autres ont pour principale activité la formation des auxiliaires; des services ambu-lants, une policlinique, une cantine y sont ad-joints. Les infirmières sont diplômées, soit de la Croix-Rouge, soit de l'Ecole Anna Nery. (La fin en 3mc page) M. Fy.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 8, rue unier-Romilly, Genève.

UN ANNIVERSAIRE

L'Union Internationale de Secours aux Enfants, dont chacun connaît l'admirable activité, a célébré le 6 janvier dernier à Genève le XXVe anniversaire de sa fondation. Notre journal, qui a toujours entreiznu avec elle les rapports les plus cor-diaux, tient à lui répéter à cette occasion tous ses vœux et toute sa reconnaissance pour son œuvre magnifique, et pour la part qu'y ont prise des femmes — et en première ligne sa fondatrice, dont la mémoire a été évoquée à maintes reprises, Eglantyne Jebb, « âme de flamme dans un corps fragile ».



Cliché U. I. S. F.

Eglantyne JEBB

# des femmes

Grâce aux efforts inlassables du Comité bernois d'action pour la collaboration de la femme à la vie communale (suffrage municipal facultatif), les partis politiques cantonaux suivants se prononcés en faveur du vote des femmes:

Parti des paysans, artisans et bourgeois. Parti démocratique. Parti populaire évangélique. Parti populaire radical-démocratique. Ligue pour l'économie libre. Alliance des indépendants. Parti socialiste.

Le mouvement paysan-national du canton de Berne n'a pas encore pris position.

Si notre journal vous intéresse, aideznous à le faire connaître et à lui trouver

## Les partis politiques bernois et le vote Les femmes et le C. I. C. R.

Des 3.300 personnes qui travaillent en Suisse pour le Comité International de la Croix-Rouge et l'Agence des Prisonniers de guerre, plus des deux tiers sont des femmes, dont 1.300 à Genève, et 1.100 dans d'autres villes, soit au total 2.400 collaboratrices et fonctionnaires féminins.

fonctionnaires féminins.

Mais il est assez frappant de constater que la proportion de celles qui occupent des postes comportant des responsabilités plus ou moins étendues est faible en comparaison de ce total imposant: en effet, il ne faut guêre compter parmi ce personnel féminin directeur (chefs de service, chefs de Sections, secrétaires expérieures chalestriaes, valieures de la constant de teur (chets de service, chets de Sections, se-crétaires supérieures, traductrices au niveau su-périeur, etc.) que 150 fonctionnaires rétri-buées et 40 bénévoles. Certaines parmi elles dirigent un personnel variant de 20 à 150 personnes, et 23 Sections locales en Suisse sont dirigées par des femmes. N'oublions pas non

#### Ce que l'on pense de nous à l'étranger

Nous extrayons d'une brochure due à la plume de M. Finn T. B. Friis, parue cette année au Danemark sous le titre « Suisse»; l'article suivant intitulé: L'exclusion de la femme de la vie politique. M. Friis, qui séjourna pendant sept ans chez nous en qualité de fonctionaire de la S. d. N., était des mieux placé pour se faire une idée de la place exacte que les citoyens suisses réservent à leurs compagnes, dont ils demandent cependant un travail égal. dont ils demandent cependant un travail égal.

«La Suisse est un pays que nous pouvons à certains points de vue, considérer comme un modèle d'Etat; à d'autres, elle donne l'impression d'être désuète et assujettie à ses anciennes traditions. Elle est tout ensemble une des plus démocratiques et des plus conservatrices créations d'États du monde en-tier. Les Suisses sont conservateurs pur leu-amour de la liberté et leur volonté de défense;

amour de la liberté et leur volonté de défense; mais conservaleurs aussi par leur maintien opinidire d'un «Etat masculin » qui exclut la femme de toute collaboration politique.

Nulle part en Suisse, les femmes ne possèdent leur droit de vote politique, ni sur le terrain de la Confédération, ni sur celui des cantons ou des communes. Certains cantons il est vrai, accordent à la femme le droit de vote dans les tribunaux de prud'hommes, l'électorat et l'éligibilité pour les autorités de tutelle, le droit de vote passif et actif dans l'église, etc.

A maintes reprises déjà, des campagnes en faveur du suffrage féminin ont été entreprises dans certains cantons ou dans la Confédération dans son ensemble. Les organisations féministes, tout spécialement les Associations pour le suffrage féminin, déploient une vive activité, dans laquelle elles sont également soutenues par des hommes appartenant à différents partis politiques; malheureusement, elle n'ont pu, jusqu'à ce jour, enregistrer le moindre succès. Sur ce point, la majorité de la population suisse est incontestablement conservatrice. Tandis que les socialistes soutiennent le mouvement du suffrage féminin, les catholiques, et surtout les sociétés soutiennent le mouvement du suffrage fé-minin, les catholiques, et surtout les sociétés féminines catholiques, y sont opposés. Les raisons mises en avant, comme cela fut du reste le cas autrefois dans différents puys, sont d'ordre sentimental et tout à fait super-ficielles! On ne désire pas que les fem-mes soient précipitées dans le flot des pas-sions politiques : la place de la femme est au foyer, etc. Ainsi que nous l'avons vu, la Suisse qui, eu égard aux formes de la démo-cratie, peut être comptée à plus d'un égard parmi les Etats les plus progressistes, laisse ainsi, avec persistance, plus de la moitié de sa population adulte privée de droits politi-ques ».

Nous ne pouvons que nous associer à l'opi nion de M. Friis, qui n'a certes pas dû emporter, au Danemark, une har vues du citoyen suisse. haute idée de la largeur de

M. Siegfried.